

**Service de l'Economie Agricole**  
**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414**  
**15004 AURILLAC CEDEX**  
**04.63.27.66.00**

Aurillac, le 24 août 2022

**Dossier n° : AE 22.0302**

**Demandeur : GAEC du LIOT**

**Date d'enregistrement de la demande : 05/08/2022**

**Date limite de candidature : 04/11/2022**

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 04/12/2022.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
LASTIC	8,33	Mairie de LASTIC	Section ZB 8,12,17,20,62,
RAGEADE	6,47	Mairie de LASTIC	Section ZO 56,58,
LASTIC	3,06	BLASQUEZ Yolande	Section ZC 40, Section ZD 13,21, Section ZH 16
RAGEADE	0,97	BLASQUEZ Yolande	Section ZN 2
SAINT-PONCY	0,41	BLASQUEZ Yolande	Section ZX 49
SOULAGES	0,99	Mairie de SOULAGE	Section ZD 69
LASTIC	4,16	VIALLAT Jeanne	Section ZA 34abcdefgh, Section ZD 14ab,
SOULAGES	0,25	VIALLAT Jeanne	Section ZE 33j
LASTIC	0,84	GARDON Ginette	Section ZD 12
LASTIC	5,29	BLASQUEZ Eric et Pascale	Section ZA 25ab,26,28ab, Section ZB 42ab,
RAGEADE	9,09	BLASQUEZ Eric et Pascale	Section ZO 48,49 Section ZB 7jk,15,16, Section ZN 35jkl,
SOULAGES	0,8	Mairie de SOULAGE	Section ZZ 7312
SOULAGES	16,26	BLASQUEZ Pascale	Section D 123,124, Section ZD 2jk, 7, 49jkl, Section ZE 14jk,32jk,
RAGEADE	51,48	OLAGNOL Michel	Section ZE 12jklm, Section ZH 5,10jklmnopq,11, 14,21,24,25,29, Section ZI 11jk, 28jkl,106,107, Section ZK 29jkl,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière